

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/07/09-17

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/07/2022,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2, D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la délibération n°2015/04/25-16 du conseil d'administration du 25 avril 2015 relative à la création du certificat pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés ;

Vu la délibération n°2021/12/13-8 du conseil d'administration du 13 décembre 2021 relative à la modification de la maquette du certificat pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés ;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modification de la maquette du certificat pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés

Le conseil d'administration approuve les modifications de la maquette du certificat pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 23

Majorité des présents et représentés : 12

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 09/07/2022

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 22/08/2022

Modification du Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés

Nom du Certificat	Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés
Nom des responsables et coordonnées	Franck FREGOSI fr.fregosi@gmail.com
Date de création (date du CA)	25 avril 2015
Volume horaire total et rythme	148 heures réparties sur deux journées par mois.
Niveau et pré-requis	<p>CONDITIONS D'ADMISSION (<i>Niveau de diplôme requis ou équivalent, ...</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'admission se fait sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée du responsable de la formation et de membres de l'équipe pédagogique. <p>Le dossier de candidature comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae ; - une lettre de motivation ; - toutes les pièces administratives relatives au parcours universitaire ou professionnel du candidat ; - un diplôme de connaissance de la langue française délivré par le Centre International d'Études Pédagogiques, le DELF ou le DALF ou un test de connaissance du français pour les étudiants originaires d'un pays non-francophone. <p>PRE-REQUIS CONSEILLES : maîtrise du français EFFECTIFS ATTENDUS : MIN : 10 MAX : 25</p>
Frais d'inscription	Droits d'inscription : 300€
Possibilités de financement (OPCA...)	Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'un congé ou droit individuel à la formation et d'une prise en charge par leur employeur. Financement employeur ou organisme collecteur : 700€
Objectifs de la formation	<p>Il s'agit d'apporter, en réponse à une demande émanant du Ministère de l'Intérieur (et avec son concours financier), une contribution à la compréhension des différents défis liés à la diversification du paysage religieux en France et à sa gestion publique en régime de laïcité. Il s'agit ensuite de dispenser une formation universitaire de qualité, destinée à toute personne intéressée par les différents niveaux de la gestion pratique de la pluralité religieuse, dans la France contemporaine (sociologique, juridique, administratif, financier...).</p> <p>CONNAISSANCES ACADEMIQUES A ACQUERIR:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociologie des religions en France Droit français des cultes - Histoire des relations Églises & État

	<p>COMPETENCES A ACQUERIR:</p> <p>La compréhension et la maîtrise pratique des divers aspects de la gestion des organismes culturels, des associations religieuses et des lieux de culte en régime de laïcité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance et prise en compte de la diversité des expressions religieuses et philosophiques dans la France contemporaine et le bassin méditerranéen. - Une connaissance avancée des enjeux et des relations administratives et financières entre les organismes culturels et les pouvoirs publics. - Une meilleure gestion des défis religieux en entreprise. <p>DEBOUCHES PROFESSIONNELS et/ou POURSUITES D'ETUDES:</p> <p>Il s'agit d'un complément de formation en matière de compréhension des relations entre les pouvoirs publics et les institutions religieuses et culturelles s'adressant aux étudiants niveau baccalauréat (ou assimilé), aux cadres associatifs, personnel culturel et aumôniers dans les services publics (armées, hôpitaux, prisons), aux élus locaux, aux directeurs des ressources humaines ainsi qu'au personnel des collectivités territoriales.</p> <p>PARTENARIATS ACADEMIQUES OU PROFESSIONNELS:</p> <p>Ministère de l'Intérieur : Bureau Central des Cultes / Bureau de la Laïcité</p>								
<p>Maquettes avec volumes horaires</p>	<p>CONTENUS ET TYPE D'ENSEIGNEMENT : <i>(Description synthétique de la structure de la formation)</i></p> <p>La formation comprend trois modules disciplinaires sous forme de cours et d'un séminaire thématique (10h) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un module Histoire (28h) dans lequel est présenté à la fois l'histoire longue des relations entre la Religion et l'Etat jusqu'à l'instauration du régime de laïcité et l'histoire transversale de la pluralité religieuse (minorités religieuses) dans l'hexagone ; - un module Juridique et Institutionnel (70h) consacré à l'étude des divers volets du droit français des religions (administratif, fiscal, immobilier...) et à la problématique du droit des étrangers, du droit de la famille et de la lutte contre les discriminations; - un module Sciences sociales du religieux (40h) comprenant un volet sociologique et un volet anthropologique. <table border="1" data-bbox="480 1854 1437 1995"> <thead> <tr> <th>Enseignements</th> <th>Modules disciplinaires</th> <th>Libellés des UE</th> <th>Heures étudiants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Institutions de la République et Laïcité</td> <td>Module histoire</td> <td>Religions et Etat en France</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	Enseignements	Modules disciplinaires	Libellés des UE	Heures étudiants	Institutions de la République et Laïcité	Module histoire	Religions et Etat en France	10
Enseignements	Modules disciplinaires	Libellés des UE	Heures étudiants						
Institutions de la République et Laïcité	Module histoire	Religions et Etat en France	10						

	Sciences humaines et sociales des religions		Histoire de la pluralité religieuse en France : organisations, institutions, mutations	18
	Grands principes du droit des cultes	Module juridique et institutionnel	Droit français des religions	40
	Institutions de la République et Laïcité		Liberté de conscience, Religions et Europe	20
			Etat, Droit et Religion en Méditerranée	10
	Sciences humaines et sociales des religions	Module sciences sociales du religieux	Sociologie des religions et de la Sécularisation dans la France contemporaine	20
			Anthropologie des religions dans le bassin méditerranéen	10
			Acteurs et enjeux du dialogue interreligieux	10
Institutions de la République et Laïcité / Grands principes du droit des cultes / Sciences humaines et sociales des religions		Séminaire annuel (*)	10	
		Volume horaire total par étudiant :	148	
<p>(*) SÉMINAIRES THÉMATIQUES</p> <p>Sous la forme de visites de terrain, de conférences-discussions délivrées par des membres de la fonction publique en charge de la question des libertés publiques et des cultes, des acteurs de la gestion du pluralisme religieux et de la laïcité (dialogue interreligieux, responsables associatifs, mouvements laïques...) ou des administrateurs du culte.</p>				
Règlement d'examen (éventuel)	<p>Indiquez le nombre de sessions d'examens proposées : 1</p> <p>Période de déroulement des examens : Juillet</p> <p>Les candidats sont convoqués au moins deux semaines avant la date de l'épreuve.</p> <p>Mode d'évaluation.</p> <p>Le mode d'évaluation retenu (Grand Oral) consistera en une discussion d'une durée de trente minutes avec un jury composé de trois enseignants du diplôme et portera sur l'ensemble des blocs d'enseignements dispensés dans le cursus. Au terme de l'oral, le jury attribue une note sur 20.</p> <p>Le certificat est délivré aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve du Grand oral.</p> <p>Possibilité de redoublement prévue et limitée à une année après la première inscription.</p>			

<p>Noms des intervenants avec biographie (moins de 10 lignes), + coordonnées</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM Prénom</th> <th>Grade</th> <th>Section CNU ou statut professionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FREGOSI Franck</td> <td>DR CNRS</td> <td>CNRS INSHS 36 (Mesopolhis/GSRL)</td> </tr> <tr> <td>BIGLIONE Franck</td> <td>MCF HC</td> <td>Section CNU 02</td> </tr> <tr> <td>BRUYERE-OSTELLS Walter</td> <td>PR</td> <td>Section CNU 22</td> </tr> <tr> <td>CHOURAQUI Jean-Marc</td> <td>PR</td> <td>Section CNU 22</td> </tr> <tr> <td>LANGERON Pierre</td> <td>MCF HDR</td> <td>Section CNU 02</td> </tr> <tr> <td>MEHDI Rostane</td> <td>PR classe exceptionnelle 2ème échelon</td> <td>Section CNU 02</td> </tr> <tr> <td>PENICAUD Manoël</td> <td>Chargé de recherche classe normale (CRCN)</td> <td>Section 38 au CNRS (anthropologue)</td> </tr> <tr> <td>HURPY Hélène</td> <td>MCF</td> <td>Section CNU 02</td> </tr> <tr> <td>LEROY Nicolas</td> <td>PR</td> <td>Section CNU 03</td> </tr> <tr> <td>PAPI Stéphane</td> <td>Attaché territorial principal – Responsable du service Administration Générale et Assistance juridique à la ville d'Antibes / Docteur en droit - HDR</td> <td>Chargé de cours à l'Université Côte d'Azur (DU Formation cicile et civique) / Chercheur associé à l'IREMAM et à AMU – Section CNU 02</td> </tr> <tr> <td>HAMZA Colette</td> <td>Directrice de l'Institut de Sciences et Théologie des religions</td> <td>Convention collective de l'enseignement privé non-lucrative IDCC 3218</td> </tr> </tbody> </table>	NOM Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel	FREGOSI Franck	DR CNRS	CNRS INSHS 36 (Mesopolhis/GSRL)	BIGLIONE Franck	MCF HC	Section CNU 02	BRUYERE-OSTELLS Walter	PR	Section CNU 22	CHOURAQUI Jean-Marc	PR	Section CNU 22	LANGERON Pierre	MCF HDR	Section CNU 02	MEHDI Rostane	PR classe exceptionnelle 2ème échelon	Section CNU 02	PENICAUD Manoël	Chargé de recherche classe normale (CRCN)	Section 38 au CNRS (anthropologue)	HURPY Hélène	MCF	Section CNU 02	LEROY Nicolas	PR	Section CNU 03	PAPI Stéphane	Attaché territorial principal – Responsable du service Administration Générale et Assistance juridique à la ville d'Antibes / Docteur en droit - HDR	Chargé de cours à l'Université Côte d'Azur (DU Formation cicile et civique) / Chercheur associé à l'IREMAM et à AMU – Section CNU 02	HAMZA Colette	Directrice de l'Institut de Sciences et Théologie des religions	Convention collective de l'enseignement privé non-lucrative IDCC 3218
	NOM Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel																																		
	FREGOSI Franck	DR CNRS	CNRS INSHS 36 (Mesopolhis/GSRL)																																		
	BIGLIONE Franck	MCF HC	Section CNU 02																																		
	BRUYERE-OSTELLS Walter	PR	Section CNU 22																																		
	CHOURAQUI Jean-Marc	PR	Section CNU 22																																		
	LANGERON Pierre	MCF HDR	Section CNU 02																																		
	MEHDI Rostane	PR classe exceptionnelle 2ème échelon	Section CNU 02																																		
	PENICAUD Manoël	Chargé de recherche classe normale (CRCN)	Section 38 au CNRS (anthropologue)																																		
	HURPY Hélène	MCF	Section CNU 02																																		
	LEROY Nicolas	PR	Section CNU 03																																		
	PAPI Stéphane	Attaché territorial principal – Responsable du service Administration Générale et Assistance juridique à la ville d'Antibes / Docteur en droit - HDR	Chargé de cours à l'Université Côte d'Azur (DU Formation cicile et civique) / Chercheur associé à l'IREMAM et à AMU – Section CNU 02																																		
HAMZA Colette	Directrice de l'Institut de Sciences et Théologie des religions	Convention collective de l'enseignement privé non-lucrative IDCC 3218																																			